



*Syndicat Mixte Portuaire
Estuaire Royan Océan La Palmyre*

**DEMANDE D'ATTRIBUTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE
CADRE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**

Local commercial Foncillon

Références :

Code général de la propriété des personnes publiques : articles L.2122-1 et suivants

Nom et adresse de l'autorité compétente :

Syndicat Mixte portuaire Estuaire Royan Océan La Palmyre

1 rue de la Vieille Jetée – CS 90053

17201 ROYAN CEDEX

DÉTAILS DE L'AOT PROPOSÉE

Activité commerciale : Les activités commerciales proposées en lien avec le domaine maritime, portuaire et/ou le secteur du nautisme seront privilégiées. Toutefois, à l'exception des activités alimentaires, de restauration ou équivalentes, le dépôt de candidature pour d'autres activités est accepté.

Durée de validité : La durée de l'AOT sera de 7 années, sauf à justifier d'investissements nécessitant une durée plus longue pour permettre l'amortissement complet des installations proposées.

Localisation / caractéristiques du local : Allée du Lougre, Esplanade de Foncillon, plan en annexe (ancien local Big Ship). Le local sera mis à disposition, en l'état, au jour de l'entrée en jouissance et le titulaire ne pourra, pendant toute la durée de l'autorisation, exiger aucune remise en état ni exercer un quelconque recours contre le Syndicat.

Superficies : Superficie totale de 143 m² dont 23 m² de réserves.

Redevance : Une redevance minimum, adossée à la présente AOT, sera composée d'une part forfaitaire annuelle et d'une part variable calculée sur la base du chiffre d'affaires réalisé grâce à l'obtention de la présente autorisation. La redevance fixe sera indexée annuellement sur la base de l'indice de référence des loyers commerciaux (ILC). La part variable pourra être redéfinie par l'organe délibérant. Les modalités d'application sont définies dans la convention d'occupation.

Ces dernières feront l'objet d'une proposition par le candidat, sur la base d'un minimum de 1600 €HT mensuels pour la redevance fixe et d'un minimum de 3% pour la redevance variable. Il sera accordé un abattement de 50% sur la redevance variable due au titre de la première année d'exploitation, soit 2025.

Dispositions et clauses contractuelles : L'ensemble des dispositions et clauses contractuelles sera repris dans les termes de la convention afférente qui sera signée entre le Syndicat mixte et le candidat retenu.

IDENTIFICATION DU PÉTITIONNAIRE / DEMANDEUR D'AUTORISATION

Seules les personnes dûment habilitées pour engager l'entreprise ou la structure considérée peuvent déposer une candidature

Prénom et NOM de la personne dûment habilitée :

.....

Titre et Qualité de la personne dûment habilitée :

Dénomination de l'entreprise, association ou autres structures :

Si plusieurs personnes sont concernées, veuillez le préciser afin que ce soit indiqué dans l'autorisation, car celle-ci est individuelle et personnelle. Par exemple : M. ou Mme X (personne physique) représentant la société Y. ou l'association W. (personne morale), ou M. Z., entrepreneur individuel.

Profession ou raison sociale :

.....

Adresse domicile et/ou siège social :

.....

.....

Tél. :

Adresse de messagerie :

Fax :

.....

Référence Immatriculation N° SIRET :

DÉTAILS DE LA DEMANDE

Durée de validité : 7 ans (durée de base)

Ou

Autre durée Si oui, durée proposée : _____ années
(Dûment justifiée dans le mémoire technique, conformément aux points **b et c** ci-dessous)

Si aucune case n'est cochée, il sera considéré que le candidat a opté pour la durée de base

Redevance : Part forfaitaire mensuelle minimum, soit **1600 € HT** (proposition minimum)

Ou

Proposition supérieure Si oui, montant proposé : _____ €HT

Pourcentage du C.A. minimum, soit **3%**

Ou

Proposition supérieure Si oui, pourcentage proposé : _____ %

Si aucune case n'est cochée, il sera considéré que le candidat a opté pour les redevances fixe et variable minimums

Période(s) d'ouverture annuelle proposée(s) (proposition valant engagement) :

du au

du au

A l'appui de ce présent formulaire, le candidat produira un dossier complet (mémoire technique) intégrant tous documents et informations permettant au Syndicat Mixte d'appréhender et d'analyser au mieux sa proposition et notamment (sans ordre d'importance) :

- a) Le type d'activité proposée, en lien notamment avec les activités nautiques et/ou maritimes,
- b) Les investissements proposés dans la cadre de l'exploitation de la présente autorisation,
- c) Dans l'éventualité d'une demande d'occupation supérieure à 7 ans : Les éléments comptables relatifs à ces investissements qui pourraient éventuellement justifier une durée plus longue d'occupation au regard notamment des durées d'amortissements afférents,
- d) La pertinence et la qualité de la communication prévue,
- e) L'attractivité et la qualité de la proposition commerciale,
- f) Le montant des redevances proposées,
- g) Les moyens mis en œuvre pour la gestion de la collecte et du traitement des déchets professionnels, ainsi que ceux destinés à limiter toutes formes de nuisances éventuelles,
- h) Les moyens mis en œuvre pour le respect des dispositions et obligations réglementaires propres à l'activité concernée et ceux destinés à limiter ou maîtriser l'impact de l'activité sur l'environnement.
- i) Les périodes et amplitudes d'ouverture de l'activité commerciale

Les offres des candidats seront analysées et classées selon les critères suivants :

- 1) **Prix : 50% de la note**
- 2) **Valeur technique de l'offre : 35% analysée sur la base du mémoire technique**
- 3) **Adéquation entre l'activité proposée et les domaines maritime/ portuaire/ nautisme : 15%**

Toutes offres en lien avec l'alimentaire, la restauration ou équivalent ne seront pas analysées et seront déclarées non conformes

A l'issue de la période autorisée, le domaine public maritime devra être restitué selon les termes de la convention.

Il est enfin rappelé que les autorisations d'occupation temporaire du domaine public sont délivrées à titre strictement personnel, ne sont pas tacitement reconductibles et ne sont pas transmissibles à des tiers.

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront être remis soit :

- Par pli postal en précisant sur l'enveloppe « APPEL A CANDIDATURE ACTIVITE COMMERCIALE » à l'adresse suivante :

**SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE ESTUAIRE ROYAN OCEAN LA PALMYRE
1 rue de la Vieille jetée – CS 90053
17201 ROYAN CEDEX**

- Par voie électronique : direction@port-royan.com en précisant dans l'objet du courriel « APPEL A CANDIDATURE ACTIVITE COMMERCIALE »

- Ou déposés à la capitainerie du port de Royan pendant les horaires d'ouverture en précisant sur l'enveloppe « APPEL A CANDIDATURE ACTIVITE COMMERCIALE ».

Une preuve de dépôt sera remise au candidat.

Tous compléments d'informations ou questions à adresser au Directeur d'Exploitation au 05.46.38.72.22 ou direction@port-royan.com

Fait à Le

Le demandeur (signature obligatoire)